

Commune de Paulinet (81 250) - Séance du conseil municipal du 2 septembre 2009

Séance du 2 septembre 2009, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. **Damien CHAMAYOU**

Date de la convocation: 26/08/2009

Présents: M., AUBEROUX B, AVIZOU S, BLANC J, BOULARAN D, CHAMAYOU D, FABRE A, FRAYSSINHES J, JAMME CI, QUINTARD G, RAMADE Y, RICARD D.

Excusés: BOU A, DAURELLE P, LACLAU M, VALETTE S.

Madame Jacqueline BLANC a été élu secrétaire de séance

Le procès-verbal de la précédente séance ayant été adopté, le Conseil Municipal a abordé son ordre du jour.

1 – Etat d'avancement des chantiers eau et assainissement (Programme : Connac)

11 – Travaux « eau » :

Les principaux travaux sont terminés, reste à effectuer :

- les essais : pompe, suppresseur, dosage chlore...,
- suppression ancien réservoir,
- clôtures et reprise de l'étanchéité du réservoir de la station de pompage
- le goudronnage (1 couche) de la chaussée dans Connac est programmé pour le 3 septembre

12 – Travaux « assainissement »

Les réseaux sont pratiquement terminés, à l'exception du raccordement de maisons CALS et RESSEGUIER. Mais l'unité de traitement (filtre planté de roseaux) n'est pas engagée.

2 – Programme assainissement « création de l'unité de traitement des eaux usées du hameau de Connac – 20 EH »

Monsieur le Maire présente les trois propositions reçues pour le programme d'assainissement « création de l'unité de traitement des eaux usées du hameau de Connac – 20 EH ».

Après examen par la commission compétente et avis technique du cabinet Scherzo, il apparaît que l'entreprise « S2TP » des Cabannes (LABOUTARIE) est à la fois la mieux disante (avec un montant global de 23 875 € H.T. soit 28 554.50 €T.T.C) et répond parfaitement aux exigences techniques.

Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'approuver ce programme de travaux d'un montant de 23 875 € H.T proposé par l'entreprise « S2TP ».
- De donner mission à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- De solliciter le concours financier du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne sur la base de ce marché de travaux.

3 – Etat avancement programme voirie 2009 et petits chantiers complémentaires

Le programme de travaux de voirie est en cours et s'effectue dans de bonnes conditions. Sur

proposition du Conseil il est nécessaire de prévoir un complément de réparations pour des « trous sur chaussée » : chemin du Briol, chemin de Ruèges sortie village de St Jean, chemin d'Assou.

4 – Présentation et approbation du rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement.

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement de la commune qui a été remis aux conseillers municipaux

Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal, adopte ce rapport 2008.

5 – Révision et réglementation des concessions des cimetières

Monsieur le Maire expose que la réglementation et les montants des concessions des cimetières ne sont plus adaptés.

Après discussions les membres du conseil conviennent qu'il faut préparer un nouveau règlement avec plusieurs durée proposées (concessions « perpétuelles » ou sur une durée de « 45 ans » ou de « 99 ans », dans ces derniers cas un renouvellement étant possible sur demande expresse des familles).

Afin d'arrêter ce nouveau règlement, les conseillers sont invités à s'informer et recueillir les exemples de réglementation auprès des Maires du secteur.

Parallèlement le conseil décide pour mener à bien cette réglementation d'établir les plans détaillés des divers cimetières.

6 – Démarrage préparation du PLUI

Il est rappelé que la commune de Paulinet ne possède qu'une Carte Communale comme document d'urbanisme et cet outil est très insuffisant pour assurer à la fois une bonne maîtrise des constructions nouvelles et surtout qui ne permet pas d'intervenir pour sur les autres usages du sol (préservation des meilleurs sols agricole, forêt, bords de rivière ou de routes,...

En conséquence il est nécessaire d'établir un PLU, qui pour des raisons de coût et cohérence au niveau des différents communes du secteur sera réalisé au niveau intercommunal.

Le démarrage des études et regroupement de données de ce « PLUI » vient d'être engagé par la Communauté de Communes des Monts d'Alban. La démarche est rappelée.

7 – Ajustement budgétaire

71 - DM N°4 au Budget Communal 2009 : modification budgétaire, ouverture programme « Aménagement salle et cuisine Paulinet »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis pour l'acquisition de tables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De retenir pour l'achat des tables la proposition de MGI SARL pour les structures et les chariots d'un montant de 2 198.00 € HT et la proposition de Menuiserie LACLAU pour les plateaux d'un montant de 2 500.00 € HT.
- D'ouvrir un nouveau programme 2313-257 « Aménagement salle et cuisine Paulinet » comme suit :

<i>Dépenses</i>			<i>Recettes</i>		
Chapitre	Diminution	Augmentation	Chapitre	Diminution	Augmentation
Fonctionnement					
61522	5 700.00 €				
023		5 700.00 €			
Investissement					
2313-257		5 700 .00 €	021		5 700.00 €

72 - DM N°5 au Budget Communal 2009 : modification budgétaire, augmentation du programme « Achet de terrains (SOGEREM – Connac)»

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les dépenses afférentes aux divers achats de terrains pour un montant de 4 055.00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'augmenter le programme 2118-242 « Achats de terrains » comme suit :

<i>Dépenses</i>			<i>Recettes</i>		
Chapitre	Diminution	Augmentation	Chapitre	Diminution	Augmentation
Fonctionnement					
61522	3 200.00 €				
023		3 200.00 €			
Investissement					
2118-242		3 200 .00 €	021		3 200.00 €

8 – Questions diverses

81 – Présentation et approbation des dépenses occasionnées par la tempête Klaus

En conseil municipal en date du 18 mars 2009, Monsieur le Maire avait évoqué les dégâts occasionnés par la tempête Klaus du 24 et 25 janvier derniers : « détérioration de la toiture d'une grange à Teyssonnières, et arbre couché sur la voie communale donnant accès à La Quintaine ».

Dans l'urgence des artisans locaux avaient été commandés pour effectuer les réparations. Ces dégâts ont fait l'objet d'une déclaration en Préfecture dans le cadre du fonds de solidarité en faveur des collectivités.

Il présente à l'assemblée les factures des dépenses mandatées qui s'élèvent à 1 112.00 € H.T..

Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal, approuve cette décision.